



Difficulté de compréhension entre la mère et le fils .

Par **GETBRA**, le **14/10/2009** à **06:25**

Bonjour,

Mon fils est un enfant de parent divorcé , il vient d'avoir 20 ans et il a fini ses études ,actuellement il a un travail précaire , il n'a travaillé que 15 jours par mois donc un salaire de 600 euros environ .Sa mère vient de le mettre à la porte de chez elle d'où vivait mon fils ,elle lui réclame 300 euros par mois ,je vous aurez pas écrits ,si le salaire de mon fils était de 1200 euros .Je l'ai pris avec moi ,pour qu'il démarre dans la vie .Mais je suis un peu peiné de savoir que mon fils puisse rien faire .

Peut-elle le mettre hors de chez elle ?A t'il le droit à un recours ?

Amicalement .